



Rentes AVS/AI, allocations pour impotent, prestations complémentaires

Informations utiles 2024

Quand ma rente est-elle versée ?

Votre rente est toujours versée en début du mois, pour ce même mois. Par exemple, la rente pour le mois de février est versée au début février.

Nous payons les rentes le **2^e jour ouvré** de chaque mois.

Qu'est-ce qu'un jour ouvré ?

Un jour ouvré est un jour de semaine, du lundi au vendredi, et sans les jours fériés. Donc, samedi et dimanche ne sont pas des jours ouvrés.

Si le 1^{er} jour du mois est un samedi, le 1^{er} jour ouvré est le lundi suivant. Dans ce cas, le paiement des prestations sera effectué le mardi.

Pourquoi le versement ne peut pas se faire avant ?

Lorsqu'un employé reçoit son salaire, celui-ci est généralement versé à la fin du mois, entre le 25 et le 30 du mois correspondant.

En ce qui concerne nos prestations, nous devons les verser légalement avant le 21^e jour du mois. Notre Caisse privilégie un versement rapide, raison pour laquelle nous effectuons nos paiements le **2^e jour ouvré**, soit bien avant le dernier jour du délai légal.

Est-ce que je reçois mon argent le même jour ?

Oui, en principe. Toutefois, un délai supplémentaire d'un ou deux jours pour effectuer la transaction par votre établissement financier ne peut être totalement exclu.

Et si ma rente ne suffit pas pour subvenir à mes besoins ?

Il existe les prestations complémentaires (PC) pour les personnes de condition modeste. Si vous estimez être dans cette situation et que vous ne les percevez pas déjà, nous vous invitons à prendre contact avec l'Agence d'assurances sociales de votre domicile, afin d'y déposer une demande.

Dates des paiements 2024

Janvier : jeudi 4 janvier 2024	Mai : jeudi 2 mai 2024	Septembre : mardi 3 septembre 2024
Février : vendredi 2 février 2024	Juin : mardi 4 juin 2024	Octobre : mercredi 2 octobre 2024
Mars : lundi 4 mars 2024	Juillet : mardi 2 juillet 2024	Novembre : lundi 4 novembre 2024
Avril : mercredi 3 avril 2024	Août : lundi 5 août 2024	Décembre : mardi 3 décembre 2024



Les dates des paiements 2024 des rentes sont également consultables
en scannant le code QR ci-après ou via notre site (www.caisseavsvaud.ch/calendrier-paiements)